



## **Décisions du Conseil communal de Chésereux prises lors de sa séance du 8 octobre 2020**

### **Préavis municipal 41/2020 : Arrêté d'imposition pour l'année 2021**

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021, tel que présenté.

***(Cette décision devant encore être soumise à approbation cantonale, le référendum ne sera possible qu'après celle-ci. Un nouvel affichage aura lieu à ce moment-là.)***

### **Préavis municipal 42/2020 : Crédit d'étude d'un bâtiment communal multi-fonctions et d'une unité d'accueil pour la petite enfance (UAPE) (demande de crédit d'investissement)**

Le Conseil communal a décidé, à la majorité :

- d'autoriser la Municipalité à soumettre un cahier des charges à trois architectes pour réaliser l'étude d'un bâtiment communal multi-fonctions et d'une unité d'accueil pour la petite enfance (UAPE), y compris une estimation financière,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 300'000.00 (trois cent mille francs suisses) pour le financement de cette étude,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant nécessaire, en lui laissant le soin de négocier cet emprunt aux conditions les plus favorables.

Chésereux, le 9 octobre 2020  
10.01

Fabienne Monnaert-Chambaz

  
Secrétaire municipale

**Avis affiché au pilier public du 9 octobre 2020 au 24 octobre 2020**

« Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal ».